



RESOLUTIONS N° 22/2018/MCA II/CA
ISSUES DE LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
18 Décembre 2018

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le mardi 18 décembre 2018, en sa treizième session ordinaire, au siège de MCA-Bénin II, salle 402, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 10 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("*Accord du 609 (g)*") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge ;

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*l'Accord de Don*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g) ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la treizième session ordinaire ;

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs. Il s'agit :

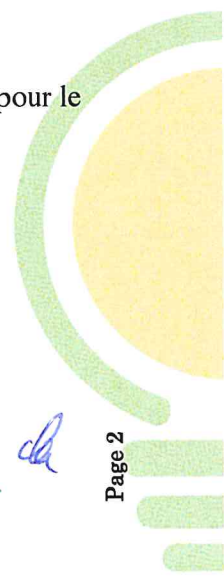
- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'octobre à décembre 2018, tels qu'approuvés par MCC, y compris la demande de décaissement hors cycle, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre d'octobre à décembre 2018, tels qu'approuvés par MCC, y compris la demande de décaissement hors cycle, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre d'octobre à décembre 2018, tels qu'approuvés par MCC, y compris la demande de décaissement hors cycle, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif.

- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre de janvier à mars 2019, notamment :
 1. le Plan de travail,
 2. le Budget Détaillé,
 3. le Rapport Financier Détaillé,
 4. la Demande de Décaissement,
 5. le Rapport Narratif,
 6. le Tableau de Suivi des Indicateurs,
 7. le Rapport de Passation des Marchés,
 8. le Rapport sur les Conditions Préalables.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre de janvier à mars 2019, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif,
 5. le Rapport de Passation des Marchés,
 6. le Rapport sur les Conditions Préalables.



- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre de janvier à mars 2019, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif,
5. le Rapport de Passation des Marchés.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, et sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre de janvier à mars 2019, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi le compte rendu du Coordonnateur National sur les résultats de l'étude d'opportunité relative à l'activité « Réhabilitation, renforcement et modernisation de la centrale hydro-électrique de la SBEE à Yéripao », réalisée par le MCC et après discussion, prend acte de l'impossibilité de la réalisation de ladite activité dans le cadre du Programme MCA-Bénin II compte tenu des délais requis pour les études écologiques, hydrologiques, d'impact environnemental et social ainsi que les travaux, du coût estimatif qui avoisine le triple du coût budgété et du faible taux de rentabilité économique. En conséquence, dans la perspective de permettre aux populations de Yéripao et environs, de continuer à bénéficier des avantages du Programme, le Conseil d'Administration, instruit la Coordination Nationale, après avis de non objection de MCC, à l'effet de procéder plutôt à la réalisation de la densification du réseau et des branchements promotionnels (à coût subventionné) au profit des populations et l'éclairage public.

RESOLU EN OUTRE QUE le Conseil d'Administration instruit la Coordination Nationale à l'effet de maintenir le contact avec la Société Financière Internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale, en vue de bénéficier de ses expériences du programme Scaling Solar avec les producteurs indépendants d'électricité (IPP).

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, et sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session, approuve le Plan de Passation des Marchés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y relatif et discussion, approuve l'Avenant N° 3 relatif à l'activation du service de maintenance de catégorie 4 du Contrat N° PP1-CIF-ADM-04 portant sur le système de gestion intégrée des informations de MCA-Bénin II.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y relatif et discussion, approuve la révision du Plan d'audit de MCA-Bénin II relative à la modification des périodes d'audit, notamment la combinaison de l'audit au 31 mars 2018 avec l'audit au 31 mars 2019.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du point présenté par le Coordonnateur National et discussion, approuve la modification apportée au Manuel des Ressources Humaines de MCA-Bénin II, et qui est relative à la révision de la grille salariale.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve l'Accord de mise en œuvre avec la Commune de Cotonou.

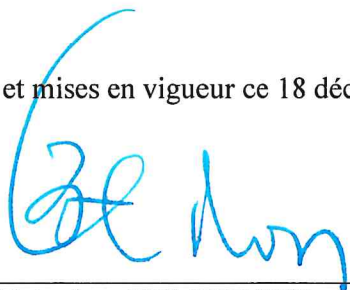
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion des questions diverses inscrites à l'ordre du jour,

- ✓ autorise la Coordination Nationale à procéder aux formalités nécessaires au renouvellement des représentants de la société civile au sein du Conseil d'Administration de MCA-Bénin II ;
- ✓ approuve le calendrier prévisionnel des sessions du Conseil d'Administration pour l'année 2019, sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures ;
- ✓ instruit la Coordination Nationale à l'effet d'organiser une retraite des Administrateurs au cours de l'année 2019 sur un thème et à une date à déterminer, y compris une session d'orientation des nouveaux Administrateurs.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions ;

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 18 décembre 2018.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration

